

LIVRE DE RAISON CONTENANT DEPTES, CREANCES, ACHAPTS, VENTES, PRESTS ET DEPENSES faites à comencer depuis le premier de mars de l'année 1694 avec un estat fidelle des biens meubles qui estoit dans la maison du sieur **Jean Motes**, bourgeois de la ville de Moissac au jour et an susdit ; ledit livre fait par M^e **Jean François Motes**, avocat, contenant vérité en tous chefs.

MARS 1694.

Je commence par l'estat des meubles qui estoit dans la maison de M. **Jean Motes**, bourgeois de la ville de Moissac au commencement du mois et an susdit. La maison consiste en premier lieu en une sale basse obscure où l'on tenoit le bois ; il y en avoit une autre à cheminée où estoit l'attiral pour faire la lescives.

A costé de la sale basse il y avoit un chay avec 50 barriques à tenir du vin, après celuy-là il y en avoit un autre où l'on faisoit le vin contenant 5 tines, une de dix et huit barriques, une autre de seize et les trois autres d'une médiocre grandeur. Il y avoit ensuite une grande décharge pour l'écurie pour mettre du bois et immédiatement après une grande volière pour les poules ; il y avoit ensuite un jardin après lequel il y avoit une sale basse avec cheminée et un endroit à mettre saler.

Au bout du degré, à main droite, il y avoit une petite chambre avec cheminée dans laquelle il y avoit 2 lits, un beau de noyer, garni d'un cadis gris avec pelisse, coitte, matelas, cuissin, couvertes et contrepoincte où M. **Motes** couchoit ordinairement. A costé de ce lit il y avoit 2 fusils, une paire pistolés et une halebarde, l'autre lit estant dans un coin près de la fenestre garni comme le lit dessus, laditte chambre garnie de 6 chèses, une table, un cabinet à deux ventaux dans l'un desquels il tenoit ses papiers et les autres clefs, un miroir sur ledit cabinet, une paire de beaux landiers et pendens de feu.

De cette chambre l'on entroit dans une grande sale avec une belle cheminée, avec ses landiers, laditte sale contenant 2 lits et un grand et beau lit de noyer avec paliasse, coitte, matelas et très belle contrepoincte, garni d'une belle sarge feuille morte avec une frange de soye de la mesme couleur de demi pied de long ; l'autre lit est a costé de la cheminée un peu plus petit garni avec paliasse, coitte, matelas et deux couvertes, les rideaux de rase feuille morte.

La ditte chambre a la garniture d'une belle tapisserie de bergame, d'une douzaine et demi de chèses garnies d'un drap feuille morte avec une frange de soye de la mesme couleur, une belle table double de noyer avec son tapis de mesme drap feuille morte avec la frange de mesme couleur trainant jusques à terre ayant au-dessus un grand miroir de près de quatre pans d'auteur en carré avec le portrait de St François de Sales par-dessus.

Il y a dans la mesme chambre 4 coffres et un cabinet dans la muraille derrière le lit ; le premier est à l'entrée de laditte chambre à main gauche, en passant par la dernière dont

nous venons de parler où il tient les papiers et une cassette où il avoit mis son testament ; à suite de celui-là un autre bahut du mesme costé et un autre de la mesme espèce près de la croisée lesquels deux sont entièrement remplis des habits pour plus de 800 liv à ce que mon père dit un soir en présence de ma tante de Gratecap et nippes de feu **Catherine de la Roche**, **ma mère**, dans l'un desquels il y a entre autres choses une croix de diamants très fins, une bague à 7 diamants très fins, une turquoise, une montre sonante très belle et un habit de citron avec une garniture d'argent surtout de grosses perles fines au nombre de 7 et beaucoup de petites et beaucoup d'autres choses avec ma veste de damas bleu dont ils sont achevés de remplir. Il y a encore un très beau coffre de noyer à costé du lit vers la rue, tout rempli de linge, avec une malle à chapeau d'un autre costé.

De cette sale on entroit dans une autre qui regarde sur le puits où il y avoit un beau lit de noyer, garni de paliasse, coitte, cuissin, matelas et contrepointe, des rideaux d'une rase violette en hiver et en été d'un crépon blanc, une cheminée avec 2 beaux landiers de letton de 5 pans d'auteur, une belle table double de noyer avec un tapis verd et un très beau coffre de noyer près de la porte tout rempli de linge.

L'on alloit de cette chambre à l'endroit où l'on faisoit le pain où il y avoit un double attiral pour cest usage, il y avoit à costé deux greniers où l'on ne tenoit autre chose que de bled ; il y a ensuite un petit cabinet qui contient un comptoir, deux chèses et une caisse de chesne.

Après le cabinet il y a une grande sale qui regarde sur le jardin où il y a une cheminée avec ses landiers et pendens de feu ; un lit garni de paliasse, coitte, cuissin et d'une rase verte, du costé à main gauche en entrant il y a un grand et ancien coffre tout rempli de linceuls, il y avoit à suite une caisse de plus de 10 pans de long où la fille tenoit son linge et une espèce d'ancien armoire du mesme costé.

De l'autre costé, près de la cheminée, est situé l'endroit à tenir le service qui consistoit en 24 assiètes, plats et 12 grandes assiètes, 6 culières, 6 fourchètes, 1 salière, 1 grand plat bassin avec son aiguière, avec 4 écuèlles, avec une d'argent couverte qu'il tenoit ordinairement dans le coffre qui est près de la croisée de la chambre tapissée le surplus de l'estain le plus fin, un bel alambic, 2 grilles, 2 poèles, poèlons, 2 broches, 2 bassinoirs, 2 chauderons, un seau pour puiser l'eau, un poèlon pour les vendanges, 4 chandeliers de léton, 3 ou 4 instrumens à foussoyer, une hache, lampes de léton. Près de cet endroit il y a un ancien coffre où il y avoit mille bagatelles pour des enfans. L'on trouve ensuite une grande table après laquelle il y avoit un cabinet à 4 vents, avec 3 tiroirs au milieu, lequel cabinet est tout rempli de linceuls, nappes ou serviettes et dans l'un des tiroirs il tenoit ordinairement son livre de raison, la ditte chambre garnie de 6 chèses et deux bancs.

Il y avoit ensuite une grande antichambre avec cheminée où il y avoit un grand et ancien coffre avec plus de deux quintaux de chamvre et autres choses nécessaires dans une maison.

Il y avoit ensuite une galerie qui regarde sur le jardin où il y avoit un pigeonier garni de douze paires de pigeonneaux et, au bout de la galerie, il y avoit un cabinet à tenir ce que l'on vouloit.

Il faut maintenant revenir au bout du degré où il y avoit à gauche un autre degré qui conduisoit au plus haut de la maison et dans deux grandes chambres avec 3 antichambres dans l'une desquelles on tenoit ordinairement les tapisseries sur une grande table qu'il y avoit. Les deux avec cheminées.

Les deux chambres suivoient les antichambres ; dans la 1^{ère} des chambres il y avoit une cheminée avec une armoire dans la muraille, à costé droit un grand et ancien cabinet à costé duquel il y avoit plus de 20 quintaux de chamvre ; les deux chambres servant de grenier, ensuite venoit le galetas où il y avoit une pigeonière au-dessus en forme de tour avec plus de cent paires de pigeonneaux.

Ledit inventaire contenant vérité pour ni avoir rien ajouté ni diminué et en cas j'aurois oublié quelque chose je déclare le mettre avec la mesme fidélité.

Le 3^e dudit mois je sortis de la maison de mon père et vins rester à St Nicolas avec M^{elle} de Cormoultz, à la métairie, jusques au 7^e juillet suivant. J'y avois épargné sur mes grades ou sur ma dépense 15 livres 15 sols. Je pris ma dépense pendant 7 ou 8 jours chez Nègre, l'oste, que je luy paya d'abord après j'avois donc quand je vins à St Nicolas la somme de 15 liv 15 sols.

Avril.

Le 2^e avril 1694 j'ay emprunté à l'Anne d'Entraigues 2 cartons bled à raison de 15 liv le sac, monte 10 livres. M. Cormouls a avancé pour moy à Nègre, hoste, 14 liv 8 sols que je promis luy payer et par ce lui dois 14 liv 8 sols (emprunt payé le 18^e novembre 1694).

May.

Le 8^e may 1694 j'ay emprunté à M. de la Trinque, mon oncle, la somme de 30 livres qu'il m'envoya par M. Frondebeuf, prestre de Moissac, et luy ay deu 30 liv. Le 28^e may 1694 j'ay emprunté à l'Anne d'Entraigues 3 cartons bled à raison de 17 livres dix sols.

Juin.

Le 7^e juin de la mesme année j'ay emprunté à M. de la Trinque la somme de 30 livres qu'il me bailla luy mesme à Moissac y ayant été pour le voir. Le 26^e juin de la mesme année j'ay emprunté à l'Anne d'Entraigues 3 cartons bled à raison de 18 liv le sac, monte 18 livres.

Juillet.

Le 5^e juillet 1694 j'ay emprunté à M. Frondebeuf, prestre, la somme de 30 livres qu'il m'envoya (emprunt payé le 18 novembre suivant). Le 9^e juillet 1694 j'ay emprunté à M. de la Trinque, mon oncle, la somme de 100 liv estant allé à Toulouse pour le jugement du procès qu'il me presta avec plaisir. Le 14^e naquit mon aîné, Jean Motes, pour avoir été donné à son grand père et M^{elle} Anne de Cormouls tenu sur les fonds baptismaux par Hiérome Capéla et Françoise Delpech le 17 juillet du courant, baptisé par M. Sabouroux curé dudit lieu, né le 14^e du mois et le 23 de la lune. Le 31^e du mois l'arrest fust donné en la Tournelle avec 27 plies de rapport de 3 liv *i i C Ces pieles ?* J'i fus pour 41 livres de dépans que je fis avant ledit jugement.

Aoust.

Je restay pendant le mois d'aoust à Toulouse et je fis de grosses dépenses vers la fin duquel mois M. Cormouls m'envoya la somme de 20 liv par son valet (emprunt payé le 18 novembre).

Septembre.

Je restay encor le mois de septembre, le 11^e duquel mois je fis donner assignation à mon (père) pour se voir condamner à me faire une provisionnelle convenable à mes revenus et qualités.

Octobre.

Je restay encore tout le mois à Toulouse où je ne faisais que dépenser mon argent et M. Cormouls m'envoya par son valet la somme de 30 livres (emprunt payé le 18 novembre).

Novembre.

Au commencement de ce mois M. Roches curé, M. Bignié avocat et le père Robert doctrinaire se meslèrent de l'accomodement des dépens du procès à l'égard de M. Cormouls et de ma pension de sorte qu'il fust convenu que pour les dépens qui avoient été faits par M. Cormouls depuis le 3^e mars 1694 jusques ... ? définitive des maires et consuls de St Nicolas de la Grave luy seroient payés, ce qui fust fait et pour ma pension il fust convenu qu'il payeroit un billet de cent livres que j'avois fait à Nègre, hoste de St Nicolas, et un autre de septante livres que j'avois fait à mes hostesses à Toulouse et ma pension fust arrestée sur le pied de deux livres – septante et cinq livres par an pour ma pension alimentaire et habits mesme pour le p... ? et qu'elle me seroit avancée de 6 mois en 6 mois, à commencer le onzième septembre dernier, jour de l'assignation. Le 8^e novembre 69, M. Cormouls père vint à Toulouse et me porta le payement des sommes susdittes. Je receues ou du billet de Nègre ou de mes hostesses la somme de 170 livres. De cette somme de 170 liv j'ay payé à M. Cormouls la somme de 64 liv sols que je luy devois provenant de 50 liv qu'il m'avoit envoyé à Toulouse par son valet et de 14 liv 8 sols qu'il avoit avancées pour moy à Nègre faisant le

tout la somme de 74 liv 8 sols dont j'ay quittance. De cette mesme somme je bailla à M. **Cormouls** celle de 30 liv pour payer M. Frondebeuf ce qu'il fit et par ce, suis quitte avec luy. Je receus le mesme jour de mon père par les mains de **M. Cormouls** la somme de 137 liv 10 sols pour la moitié de ma pension et luy fis quittance jusques à l'onzième mars suivant de l'année 1695, montant le tout à la somme de 387 liv 10.

Décembre. Je quittai Toulouse au commencement de ce mois et, après avoir resté quelques jours avec **mademoiselle de Cormouls**, je me chang(e)a chés M. le curé dudit St Nicolas.

Janvier 1695. Le 13^e de ce mois je pris possession de ma chambre chés M. le curé de St Nicolas sur le pied de 12 pistoles par an.

Février : Je restay chés M. le curé.

Mars : Le 11^e mars 1695 j'ay reçu la somme de 68 liv 15 sols pour 1 trimestre de ma pension arrestée sur le pied 215 liv par an, de laquelle ay fait un receu et déclaré tenir quitte jusques à l'onzième juin prochain. Le 15 du mesme mois j'ay baillé à M. le curé la somme de 50 liv avec laquelle je luy paye les mois de janvier et de février que je luy devois et luy avançay 3 mois de sorte qu'il doit me fournir la chambre et la dépense jusques au 13 juin suivant. La ditte somme consistant en 5 escus neuf et dix et sept demi escus neufs, 1 pièce de 10 et 8 sols et 10 sols de monnoye. Ledit payement fait dans la chambre immédiatement avant disné. Le 15^e mars j'ay baillé mon enfant à nourrisse à Marie Dimbert demeurant au faubourg Ste Catherine sur le pied de 3 liv par mois et afin qu'elle n'aille courir les champs en esté je luy ay promis demi sac bled et demi sac mesture.

Avril 1695 : Le 2^e de ce mois j'ay acheté à mad. de Michel d'apresent un petit coffre bahut en forme de malle et m'a cousté 4 liv 10 sols. Le 7^e de ce mois un nommé père Touzain qui preschoit le Caresme ici m'a accomodé sur un différent que j'avois avec M^{elle} Capéla écuyer et m'a fait faire quittance de tout ce qu'elle pourroit avoir fourni ou baillé, tant à moy qu'à mademoiselle **de Cormouls** et à la (peche ?). Le 11^e avril j'ay baillé à Marie Dimbert nourrisse de mon enfant un escu neuf valant 3 liv 12 sols pour le mois commencé le 15^e du mois de mars dernier quoiqu'il ne finisse que le 15 du présent. Le 25 du mesme mois je suis parti pour Toulouse pour acheter un turban chapeau et autres choses pour la somme de 10 livres.

Juin : Le 1^{er} de ce mois j'ay baillé mon enfant à nourrisse à Catin de Couget, femme au mareschal, sur le mesme pied de 3 liv par mois. Le 20^e de ce mois j'ay reçu de mon père par les mains de M. Aurimont, juge de St Nicolas, la somme de 68 liv 15 sols pour le trimestre de ma pension commencé depuis le 11^e du courant et luy ay fait mon receu jusques à l'11^e septembre prochain. Le mesme jour j'ay avancé à M. le curé 30 liv pour ma dépense de 3 mois qu'il doit me fournir jusques au 13^e septembre suivant, la ditte somme consistant en un louis d'or de 14 liv, 4 escus neuf, une pièce de 18 sols et 4 petites pièces de 3 sols et demi ; ledit payement fait à ma chambre demi heure après avoir reçu mon argent sur le grand coffre. Le 22 ou 23 j'ay baillé à Marie Dimbert, feu nourrisse de mon enfant, 6 liv 2 sols

provenant tant de laditte nourriture que de 36 sols qu'elle avoit prêté à M^{elle} de Cormouls de sorte que nous sommes quittes moyennant laditte somme que je luy ay baillée.

Juillet : Le 2^e de ce mois j'ay baillé à Catin de Couget qui a mon enfant à nourrisse la somme de sept livres 4 sols consistant en deux escus neufs.

Aoust : Le 2^e de ce mois j'ay payé à madame de Courounat, marchande de toiles et de dantelles, un escu de 3 livres 12 sols que je luy devois provenant de 10 pans roüan que je luy avois pris à raison de deux livres 18 sols la cane moyennant quoy avons réglé quittes de tout ce que je luy devois jusques à ce jour et M^{elle} de Cormoulz aussi. Le 6^e de ce mois j'ay payé la façon d'une paire bas fil à M^{elle} de Fayart dont nous avons convenu sur le pied de 1 liv 5 sols

Septembre : Le 24^e de ce mois j'ay payé à Pierrot de Canasilles, M^e cordonnier demeurant soubz l'amban, la somme de 3 liv pour payement d'une paire souliers que j'ay pris le 4 du mesme mois. Le 29^e j'ay receu de monsieur Aurimont la somme de 68 liv 15 sols pour le trimestre de ma pension comencé depuis le 11^e du courant sur le reste que mon père m'a fait de me le payer et luy ay fait un receu de la ditte somme sur papier marqué, promettant la luy payer de quinzaine si mieux il n'aimait la prendre sur mon père qui m'en doit une pareille depuis le 11^e ainsi qu'il fust amiablement convenu de laquelle somme le sieur Aurimont a été payé comme appert des lettres de M. Roches et du père Robert du 8 ou 9 décembre suivant. Le 30^e j'ay baillé à Catin de Couget la somme de 13 liv 8 sols moyenant laquelle je luy paye les 4 mois qu'elle a nourri mon enfant et luy en avance un qui est celuy d'octobre que nous commencerons demain et luy paye encore 5 liv 12 sols pour un sac bled que je luy avois promis pour qu'elle n'allat aux champs en esté, ce qu'elle a fait.

Octobre : Le 3^e octobre j'ay acheté de mademoiselle de Benoist d'une chemise d'Hollande à 3 liv 12 sols pièce et luy ay baillé 2 escus neuf à quoy montoit 7 livres 4 sols. Le 6^e du courant j'ay pris à louage pour M^{elle} de Cormoulz la maison de M. Noë consistant en une chambre sur la place avec son antichambre, galetas, salle basse, encor antichambre et un petit établi avec la sortie par derrière pour le prix et somme de 9 liv par an, promettant ledit sieur Michel qui m'a baillé laditte maison tenir en compte l'argent qui seroit employé aux réparations nécessaires dont nous avons convenu, ledit louage payable de 6 entier mois employé en réparations 1 liv 15 sols faites par le masson des Cabanes. Le 19^e de ce mois je partis pour Toulouse où j'ay achetté ou payé ou dépensé pour 67 livres 7 sols, sçavoir :

Un lit couleur d'or = 38 liv 15 sols – Un surtout minime avec culotes de drap = 23 liv – Une paire soulier pour femme garnis = 2 liv 5 sols – Pour coucher à Grisoles, séjour à Toulouse avec cheval que je garday = 7 livres – Pour un chapeau aux rubans = 3 livres – Payé à Gaubert = 2 livres – Et autres bagatelles = 2 livres / faisant le tout = 67 livres 7 sols.

Novembre : Le 2^e de ce mois je partis pour Cahors pour instruire M. l'évêque de mon affaire, il me renvoya à sa visite au Carême prochain et j'i fus pour un loüis d'or de 14 liv de dépenses. Le 13^e de ce mois ma tante de Gratacap me presta un escu neuf et un vieux. Le 18^e du courant, à 9 h du soir, j'ay baillé au fils de M. Michel aîné par ordre de son père 2 liv 6

sols en une pille de 36 sols, deux pièces de 4 et 2 pièces de 6, moyenant laquelle somme et celle d'une livre quinte pour les réparations. Je suis quitte de la moitié du louage de laditte maison, faisant lesdittes sommes 4 liv 10 sols à quoy monte la moitié dudit louage de poste que je suis quitte jusques au 6^e avril de l'année suivante 1696, donné 4 liv 10 sols. Le 25^e novembre j'ay acheté 4 chèses à la mode à 12 pille que j'ay payées, montant à la somme de 2 livres 8 sols.

Décembre 1695 : *rien*.